

# INFORMATION AUX HABITANTS

## **1. MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL.**

La situation des chats errants ne s'est guère améliorée durant le confinement lié au COVID 19. De plus en plus d'habitants se plaignent des nuisances créées.

Une nouvelle campagne de stérilisation sera enclenchée prochainement. Nous vous informerons des modalités dès que celles-ci seront totalement définies (rues concernées et périodes concernées) par retour de la convention 2020 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

**Nous vous précisons également les 2 articles du Règlement Sanitaire Départemental qui vont être mise en application, à compter du 17 août 2020, à savoir :**

° Article 120. – Jets de nourriture aux animaux – Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

*Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons, la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.*

*Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.*

° Article 165. – Pénalités.

*Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies d'une amende de 460 € au plus prévue pour les dispositions de 3ème classe.*

Il est par conséquent essentiel que tous les habitants respectent cette réglementation sanitaire départementale.

Dans le cas contraire, un procès-verbal sera établi à leur encontre et adressé au Procureur de la République.

## **2. APPLICATION INTRAMUROS.**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, Saint-Jean-Rohrbach est sur Intramuros. Il s'agit d'une application gratuite à télécharger sur votre téléphone mobile pour découvrir les événements, les actualités et les services proposés par la commune. Mais elle vous permettra surtout de recevoir des alertes (ou notifications) directement sur votre smartphone dans des cas tels que des conditions météorologiques exceptionnelles, des arrêtés préfectoraux ou municipaux, des travaux sur la voirie, des coupures de courant ou d'eau, etc.

Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre sur le Play Store (pour les téléphones Android) ou sur l'Apple Store (pour les iPhone) et de taper *Intramuros* dans la barre de recherche et de télécharger l'application (la vignette de l'application est bleue avec une silhouette de village en blanc). Une fois installée, il vous suffira d'ouvrir l'application et de sélectionner *Saint-Jean-Rohrbach* dans le département de la *Moselle*

Pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise avec ce type de procédure, nous vous proposons de venir avec votre smartphone en mairie lors des permanences pour que nous vous aidions à installer l'application

## **3. VENTE DE MATERIELS DE SECURITE.**

De nombreux équipements de sécurité (chaussures, bottes, gants, lunettes de protection, tabliers, casques, ...) sont disponibles à la vente à des tarifs très avantageux.

Les personnes intéressées prendront contact avec M. Vincent LEONARD, 1<sup>er</sup> adjoint, lors des permanences les mardis et jeudis de 17h à 19h.